

## Un rapport parlementaire alerte sur le coût de l'arrêt du glyphosate

**Entre la main-d'œuvre, le carburant et les investissements, certaines exploitations verraient leurs charges augmenter de 50 à 150 euros l'hectare.**

Les polémiques autour du glyphosate ne sont pas près de s'éteindre. Alors que le gouvernement souhaite sortir la France de son utilisation pour 2021, un rapport parlementaire alerte sur la tenue du calendrier. Il sera difficile à tenir partout en l'état actuel des connaissances et aura un coût élevé pour les agriculteurs, est-il écrit. Il est demandé à l'État de préciser rapidement les cultures qui « bénéficieront d'une dérogation » d'utilisation en 2021.

Interrogée dimanche sur ce rapport, la ministre de la Transition écologique, Élisabeth Borne, a affirmé que le gouvernement « reste résolu à sortir du glyphosate. Je confirme que l'objectif est bien de sortir de l'essentiel des usages au 1er janvier 2021, et de tous les usages au 1er janvier 2023 », a-t-elle affirmé dans l'Émission politique de France Inter, France Télévisions et Le Monde. La mission parlementaire chargée d'évaluer le plan de sortie du glyphosate – dont l'Agence France-Presse a obtenu une copie du rapport avant sa présentation à la presse prévue mercredi – juge « inconscient d'attendre le 31 décembre 2020 » pour savoir « quelles situations culturelles » devront obligatoirement cesser d'utiliser l'herbicide le 1er janvier 2021 et celles qui pourront bénéficier d'un délai.

La « mission d'information commune sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate », dirigée par les députés Jean-Luc Fugit (LREM) et Jean-Baptiste Moreau (LREM), demande que l'Inra et les instituts techniques agricoles précisent « au plus tard en juin 2020 » les situations « qui ne pourront supporter un arrêt du glyphosate le 1er janvier 2021 sans menacer la survie de l'exploitation ni son environnement ». « Il est crucial que le gouvernement clarifie son message à l'égard des agriculteurs, en premier lieu à l'égard de ceux qui seront soumis à



l'interdiction du glyphosate dès le 1er janvier 2021 », ajoute le rapport en soulignant que la « transition » aura un « coût substantiel ».

### **De lourdes charges supplémentaires**

Pour Élisabeth Borne, « ce rapport est intéressant, car il pointe que ce n'est pas en claquant des doigts qu'on décide comme cela qu'on arrête le glyphosate ». « Je pense qu'on a des premières filières qui pourront le faire sans doute plus rapidement que d'autres. Le président de la République l'avait dit, on souhaite avoir la première viticulture zéro glyphosate et je pense qu'ils sont en train d'agir pour que ce soit le cas », a-t-elle précisé.

Pour le député Matthieu Orphelin – un proche de Nicolas Hulot qui a quitté LREM en février en déplorant que la majorité n'aille pas « au bon rythme » sur l'écologie –, ce rapport « montre que, à seulement un peu plus d'un an de la première échéance, la dynamique n'est pas suffisamment enclenchée ». Dans un communiqué dimanche soir, il déplore le fait qu'il soit « impossible de suivre l'évolution de l'utilisation du glyphosate : même l'état des lieux en 2018 de la consommation de glyphosate par filière n'a pas été possible ». Il plaide pour « quand c'est justifié, de(s) soutiens techniques et financiers nouveaux pour les agriculteurs s'engageant dans la sortie du glyphosate ».

Frais de main-d'œuvre (12,7 millions d'euros d'heures supplémentaires), consommation de carburant multipliée par trois ou quatre (87 millions d'euros), investissements en matériels nouveaux et croissance des dépenses dans d'autres produits chimiques : la suppression de cet herbicide bon marché alourdira les charges des exploitations entre 50 et 150 euros l'hectare, selon le rapport. Les coûts de production du blé augmenteraient de 10 euros la tonne. Les techniques alternatives de désherbage (passages supplémentaires de tracteurs et de machines) émettraient aussi 226 000 tonnes de CO2 supplémentaires, selon l'Association générale des producteurs de céréales (AGPB) citée dans le rapport.

### **Des exploitations menacées**

Les députés pointent plusieurs cas où la seule alternative au glyphosate est de détruire les mauvaises herbes à la main, ce qu'ils qualifient « d'impasse » tant les investissements en main-d'œuvre seraient alors intenable. Le cas le plus « sensible » porte sur les exploitations pratiquant l'agriculture de conservation des sols, sans



labour, qui permet d'absorber plus de carbone de l'atmosphère. Mais cette technique nécessite l'usage ponctuel d'un herbicide chaque automne pour nettoyer les parcelles avant le semis. Le rapport signale aussi les cultures en pente (vignes...) difficiles à cultiver mécaniquement, les cultures des exploitations dites en « zones intermédiaires » sur des sols difficiles à travailler et peu productifs. Selon l'institut technique Arvalis, cité dans le rapport, « l'interdiction du glyphosate déstabiliserait ces exploitations concernées au point de menacer leur survie ».

Troisième impasse : les cultures destinées à des marchés spécifiques qui leur imposent des cahiers des charges très contraignants, comme la production de semences, qui utilise 8 tonnes de glyphosate par an pour 380 000 hectares en France, la production de lin textile, dont la France est le premier producteur mondial, et enfin celle de légumes frais et de conserve cultivés en plein champ (203 560 hectares) qui ne peut se permettre le moindre datura toxique, une plante qui pousse aux abords des champs et peut contaminer les moissons. Enfin, le rapport propose la création d'une « plateforme nationale d'enregistrement des produits phytopharmaceutiques » pour centraliser aussi bien les achats de pesticides que leur utilisation.

**Lien article :**

[https://www.lepoint.fr/environnement/un-rapport-parlementaire-alerte-sur-le-cout-de-l-arret-du-glyphosate-10-11-2019-2346346\\_1927.php](https://www.lepoint.fr/environnement/un-rapport-parlementaire-alerte-sur-le-cout-de-l-arret-du-glyphosate-10-11-2019-2346346_1927.php)

